



**COMPTE-RENDU DE REUNION**

Présents :

- Philippe CHARLIER, CGT
- Sabine CIOLEK, FO
- Bruno DESJARDINS, FSU
- Patrick DUHEM, Solidaires
- Nathalie GERARD, UNSA Éducation Nationale
- Magaly GOMARD, UNSA Éducation Nationale
- Christophe GOURMELEN, CGT
- Joël JACOB, FSU
- Damien MATHIVET, FO
- Corinne NAU, FSU
- Michèle OLIVA, CFE-CGC
- Carine PEZZOTTA, Solidaires
- Martine SALM, présidente SRIAS Lorraine
- Isabelle SCHOUN, CFDT
- Anne-Laure VIGNON, correspondante administrative SRIAS
- Jean-François WUST, FO

Diffusion :

- Les présents
- Les membres des commissions SRIAS

<b>OBJET DE LA REUNION</b>	<b>Date</b>	<b>rédacteur</b>
<b>Groupe de travail SRIAS relatif au bilan des actions 2016 et aux perspectives 2017.</b>	<b>29/11/17</b>	Anne-Laure VIGNON / Martine SALM

➤ **Introduction**

Cette réunion permet aux membres des commissions de l'actuelle SRIAS Lorraine de se retrouver pour évoquer l'année écoulée et les actions futures, avant la recomposition de la SRIAS Grand Est au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle est aussi destinée à clôturer la SRIAS Lorraine.

➤ **Travaux en cours et actions 2017**

La rédaction des conventions communes aux actions SRIAS des régions historiques Alsace Champagne-Ardenne et Lorraine est en cours.

**Questions :**

Sabine Ciolek : Est-il prévu une répartition géographique notamment sur la base des régions historiques ?

→ la DGAFP ne souhaite pas qu'il y ait de répartition par ex-région, mais insiste sur l'importance du maillage territorial. Il n'y aura pas de prorata. Ce qui semble tout de même une contradiction qu'il faudra prendre en considération en 2017.

Isabelle Schoun : Remarque : il est accordé environ 1 € par agent, donc la contribution financière des régions selon le nombre de fonctionnaires compte.

• **Journées retraite / 47 200 €**

Il sera nécessaire de faire un marché, étant donné le montant, avec des lots. A confirmer auprès de la plate-forme régionale des achats du SGARE, qui doit désormais viser tout achat supérieur à 25 000 €.

Les journées seront proposées sur différents sites du Grand Est. A savoir Strasbourg, Colmar, Mulhouse, Metz, Nancy, Epinal, Bar le Duc, Reims et Chalons en Champagne, ....

Ces journées posent toujours un certain nombre de questions à la section.

En effet, certains ministères les organisent directement. D'autres non, et il convient donc de pallier ce manque. Michèle Oliva a déjà signalé que le coût en paraît très élevé. Pourquoi ne pas faire appel à des experts en interne aux administrations ? Pourquoi sous-traiter ? Pourquoi deux jours ? Pourquoi faire intervenir un notaire ? Faut-il prendre en charge le(les) repas ? ou demander une participation ?

Les membres de la SRIAS Grand Est ne sont pas encore connus, aussi le travail d'écriture du marché n'a pas été approfondi et les choix se feront avec cette nouvelle commission.

Néanmoins ces échanges débouchent sur la nécessité de mener une réflexion sur la mise en place d'une information sur les actes notariés de la vie courante et la transmission du patrimoine.

### **Questions :**

Y aura-t-il des groupes de travail dans la future SRIAS ?

Philippe Charlier : les présidents devraient travailler dès à présent sur un règlement intérieur de la SRIAS Grand Est, afin d'en définir les modalités de fonctionnement, actuellement diverses selon les SRIAS.

Les membres de la SRIAS Lorraine souhaiteraient que soient maintenus des groupes de travail, qui ont permis à la SRIAS Lorraine d'être efficace.

Martine Salm rappelle que l'Alsace ne fonctionne pas sur le même mode opératoire et qu'elle a choisi un fonctionnement par commissions pour le choix des actions, validées par la plénière et ensuite menés à bien par des chefs de projets qui sont tant des représentants de l'administration que des représentants syndicaux.

L'Alsace est très attachée à ce fonctionnement et ne tient pas à en changer. De plus, elle n'aurait pas les moyens humains pour fonctionner différemment.

Martine Salm indique que l'harmonisation des fonctionnements des uns et des autres va nécessiter des discussions qui n'ont pas encore forcément eu lieu. C'est à la nouvelle commission qu'il conviendra de mettre en place les modalités de fonctionnement de la SRIAS Grand-Est. Ce fonctionnement devra certainement faire l'objet de compromis.

Ainsi dès janvier une réunion doit avoir lieu, afin d'aboutir à l'écriture du règlement intérieur, Cette première réunion sera le démarrage de la nouvelle organisation.

De même il est nécessaire de mettre en place au plus tôt le site internet commun.

Martine Salm reprend les différents fonctionnements, à savoir :

- la Lorraine dispose d'un site qui a été créé par l'ancienne correspondante administrative et l'ancienne présidente, hébergé par la préfecture de la Moselle,
- le site de l'Alsace est hébergé par le ministère de l'intérieur, via la préfecture et
- la Champagne a investi dans la création d'un site par une entreprise extérieure.

Il est important que ce site soit attractif et facile d'accès.

Plusieurs membres demandent pourquoi ne pas demeurer sous l'égide de la Préfecture ?

Martine Salm explique, qu'après discussion avec les deux autres co-présidents, il ne semble pas que cela soit la meilleure des solutions.

Un intervenant extérieur apportera toutes ses connaissances tant au niveau technique qu'au niveau du contenu.

Ce site va être la vitrine de la SRIAS Grand-Est, et il doit être lisible, complet et simple.

De plus la Champagne offre la possibilité à chacun de s'inscrire afin de bénéficier de l'information à chaque nouvelle action. Ce mode de fonctionnement doit être étendu à l'ensemble du Grand-Est.

Martine Salm indique également que la mise en place d'un site, sa mise à jour continue, son enrichissement sont des travaux importants et nécessitant du temps.

Avec l'ensemble des missions qui vont être dévolues à la SRIAS, la réduction des moyens humains, et l'éloignement, il ne sera certainement plus possible de mener tout de front.

Même avec une formation technique, la correspondante administrative aura du mal à réaliser ce travail de communication très chronophage.

De plus, il ne semble pas que le budget prévu à cet effet soit trop important.

En dernier lieu, Martine Salm précise que le site de Champagne permet des inscriptions en ligne.

Philippe Charlier demande une vérification au niveau des déclarations à faire au niveau de la CNIL pour les informations qui nous sont données par le biais des inscriptions sur le site.

- **VTF / 50 000 €**

La convention 2017 concerne la région Grand Est. Aussi les 3 co-présidents ont dû harmoniser son contenu (action nouvelle pour l'Alsace) :

- une aide sera accordée aux quotients les plus élevés
- la réduction accordée sera de 12 % au lieu de 10 % actuellement en Lorraine

- **Action sports :**

Les deux actions prévues sont le Coupon SPORTS et la participation à l'achat des dossards pour les manifestations sportives.

15 000 € vont être consacrés aux coupons-sports.

Martine Salm explique que, certes, c'est peu, mais qu'il s'agit d'une action qui va débiter en Alsace et en Lorraine.

Elle indique le fonctionnement en Champagne : demande de coupon, envoi de celui-ci. Il n'y a pas de conditions de ressources.

Il semble difficile pour une action qui porte sur un montant aussi faible (à savoir 20 € le coupon et un coupon par famille) de mettre en place une sélection sur les moyens financiers de la famille.

Une discussion a lieu sur ce point, à savoir prise en compte des revenus, du quotient, de l'âge des enfants, quelles sont les justificatifs à demander ? Les premiers dossiers arrivés sont-ils les premiers dossiers pris en compte ?

Aucune solution n'est trouvée et la prochaine commission devra réfléchir à ce sujet.

Concernant la participation à des courses sportives sur le territoire, il est décidé que Joël Jacob nous fera un relevé des événements importants et avec lesquels nous pourrions signer une convention qui permettra aux agents de bénéficier d'une réduction sur l'achat de leur dossard.

- **CGCV :**

Martine Salm indique qu'il a été décidé, de manière unanime entre les trois co-présidents, et validé par la plénière, que cette action à l'origine lorraine, serait désormais ouverte à la région Grand-Est. Pour ce faire une convention qui prévoit un budget de 45000 € est en cours de rédaction. Il est rappelé que c'est une convention qui permet aux agents de l'état de bénéficier de tarifs préférentiels pour des colonies de vacances organisées par le ministère de l'écologie.

La participation de la Srias est de 150 € par enfant.

- **Loisirs culture :**

**La sortie enfants de 8 à 12 ans :**

La sortie parisienne des enfants est maintenue en 2017.

Michèle Oliva propose de visiter des expositions.

Ceci semble compliqué dans la mesure où la date fixée pour cette sortie est difficilement adaptable en raison des vacances d'été, de la sortie familiale etc...

Il faudrait donc qu'une exposition ait lieu au moment des vacances d'automne.

Si la sortie de cette année a fait l'objet d'appréciations favorables, le seul bémol semble que la journée était chargée.

Dans un souci d'allègement, Sabine Ciolek propose qu'en 2017 on revienne à une journée à la Villette.

Cette possibilité sera donc étudiée.

**Le voyage adolescents à Londres :**

Le voyage 2016 s'est très bien déroulé. Les appréciations ont été très positives avec comme bémol l'alimentation et les repas, qui semblent être le propre de tous les séjours londoniens.

La discussion porte sur le choix de la ville européenne pour 2017, Martine Salm rappelant qu'il avait été décidé que Londres n'aurait lieu qu'une année sur deux. Plusieurs propositions sont faites : Athènes, Florence, Edimbourg, Barcelone, Rome ?

Le choix se porte sur Rome qui semble un compromis qui devrait plaire aux adolescents. Contact sera pris et un marché établi.

**La sortie famille :**

Martine Salm interroge la commission sur la prise en charge du transport pour la sortie qui aura lieu au zoo d'Amnéville. Il semble qu'il ne soit pas utile de prévoir un déplacement en transports en commun pour une grande partie du territoire.

Sabine Ciolek indique qu'en 2013, le prix et la participation avaient été les mêmes pour tous mais avec une prise en charge du transport pour une partie de la région.

Après discussion, il est décidé que :

- le transport ne sera pas organisé, ce qui permet une plus grande liberté aux participants et semble, tout compte fait, rencontrer l'adhésion de la plupart des agents
- deux journées seront possibles, à savoir le 24 juin et le 16 septembre. Il n'est pas souhaité laisser la date libre. Ce sont des journées de sorties familiales, il est donc décidé de borner les dates.
- le coût restant à charge de l'agent sera de 10 €

- **Adhésion à la carte de loisirs CEZAM**

Martine Salm rappelle le principe de cette carte de loisirs. Elle n'est accessible au individu que par l'intermédiaire d'un CE. Il est donc nécessaire que la SRIAS paie l'adhésion pour permettre aux agents de la FPE d'en bénéficier. Le droit d'entrée était fixé à 650 €. Le coût de la carte est de 10 € payable par chaque agent.

Un catalogue papier ainsi qu'un site internet, permettent de connaître les réductions possibles.

L'agent est en contact avec Cezam qui fait l'intermédiaire pour la billetterie.

Cezam est ouvert à la Lorraine et à la Champagne-Ardenne.

Une rencontre doit avoir lieu le 4 décembre avec M. Bouillet directeur de Cezam, qui a d'ores et déjà, fait part de ses propositions pour 2017.

L'adhésion est fixée à 1000 € pour la SRIAS grand-Est. Les agents paieront une participation de 13 €, mais surtout Cezam ne souhaite plus s'occuper de la distribution des cartes qui incomberait dorénavant à la section.

Les membres de la SRIAS sont invités à réfléchir à la problématique induite par ces nouvelles pratiques :

- A-t-on le droit de détenir un certain nombre de cartes
- est-il possible à la Srias de réceptionner les chèques à l'intention de Cezam
- est-il possible à la Srias d'envoyer les cartes après demandes
- est-il possible et/ou nécessaire d'être régisseur d'avance ?
- est-il légal pour la Srias d'effectuer cette liaison ?

La régie d'avance pose une réelle question.

Si la nouvelle organisation Cezam était retenue, Martine Salm confirme qu'effectivement cela représenterait un travail supplémentaire mais elle rappelle que pour toute une partie des agents, c'est le seul moyen de bénéficier de réductions sur la billetterie.

Il lui paraît donc important de ne pas exclure d'emblée Cezam et l'organisation que l'association nous imposerait.

Il est demandé à Martine Salm d'étudier les possibilités d'établir d'autres partenariats.

- **Actions culturelles :**

Martine Salm indique avoir pris contact avec l'université du temps libre de l'université de Lorraine afin d'établir une convention qui permettrait aux agents de la FPE, et notamment aux retraités, de bénéficier d'une participation de la Srias pour l'adhésion au cycle de conférences

La participation de la Srias pourrait être dans un premier temps de 600 €.

Une liste des théâtres a été établie afin de prendre contact avec les structures et d'établir des conventions de prise en charge d'une partie des frais d'inscription soit à un spectacle soit à un abonnement.

- **Siège SRIAS**

En dernier lieu, Martine Salm, souhaite revenir sur le problème posé par le siège de la SRIAS Grand-Est.

En effet, il avait été demandé à trois reprises que la SRIAS soit installée à Metz. Le SGARE avait donné un accord oral et de principe. Il a semblé qu'il revienne sur cette possibilité lors de la plénière de septembre 2016.

Aussi Martine Salm a préparé un courrier qu'elle soumet à la commission, qui sera ensuite proposé aux deux autres présidents afin d'envoyer une demande officielle au Préfet.

Le principe de ce courrier est validé et quelques modifications sur la forme seront apportées.